



OBJECTIF

Promouvoir et concerner l'étude et la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

MISSION

Regrouper en nombre des membres qui partagent un intérêt commun à promouvoir l'autoguérison du corps par l'application de méthodes naturelles et holistiques pour un bien-être physique, mental, émotionnel et spirituelle.

Au service de ses
Membres depuis
1991

CPMDQ

101 boul. Cardinal-Léger

Q.P. 51071

Pincourt (QC) J7W 3W3

TÉL 1 (800) 624-6627

Télé: (514) 221-3740

www.cpmdq.com

info@cpmdq.com

Confédération des
Praticiens en
Médecine
Douce du
Québec

L.R.Q. c. S-40

Devenez

*Membre Patronat
d'un local CPMDQ*

L.R.Q. c. S-40

Centres de Conditionnement
Physique et Cliniques

CPMDQ

L.R.Q. c. S-40

Un LOCAL SYNDICAL division de la CPMDQ, c'est quoi ?

C'est un **CENTRE DE CONDITIONNEMENT**, une **CLINIQUE**, une **ÉCOLE** qui est entièrement dirigée et administrée par un **MEMBRE PATRONAT** ; un local est une division de la CPMDQ régie par la loi sur les syndicats professionnels S-40.

Un MEMBRE PATRONAT, c'est quoi ?

C'est un **MEMBRE** praticien en règle de la CPMDQ qui est entièrement responsable de la gestion et de l'administration d'un local syndical division de la CPMDQ. Le **MEMBRE PATRONAT** doit assurer l'étude et la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses **MEMBRES SUPPORTEURS**. Le cout annuel de la cotisation pour l'inscription en tant que **MEMBRE PATRONAT** de la CPMDQ est de 1200\$.

Un MEMBRE SUPPORTEUR, c'est quoi ?

C'est un **CLIENT** ou un **ÉTUDIANT MEMBRE** du local syndical qui favorise et **SUPPORTE** la vision d'une clinique ou d'un centre de conditionnement ou d'une école par l'adoption d'un mode de vie sain par des moyens thérapeutiques naturels d'autoguérison. Le cout annuel de la cotisation pour l'adhésion en tant que **MEMBRE SUPPORTEUR** d'un local CPMDQ est de 12\$ payable à la CPMDQ.

Quels sont les avantages d'un MEMBRE PATRONAT ?

⇒ **Sujet aux lois S-40** en vigueur, l'administrateur du local peut jouir de tous les pouvoirs à la poursuite de son objet pour la promotion des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses **MEMBRES SUPPORTEURS**.

L'Union fait la FORCE !

Autres avantages ...

- ⇒ Le local CPMDQ est un organisme prioritaire.
- ⇒ Le local CPMDQ n'est pas soumis à la loi de l'Office de la protection du consommateur.
- ⇒ Le local CPMDQ n'a pas a produire de déclaration annuelle fédérale et provinciale.
- ⇒ Les cotisations syndicales payées au local pour les avantages et services offerts à ses **MEMBRES SUPPORTEURS** sont exonérés de la TPS/TVQ.
- ⇒ Les cotisations syndicales payées au local pour les avantages et les services fournis aux **MEMBRES SUPPORTEURS** sont déductible d'impôt à 100 %.
- ⇒ Publication et inscription des activités du local sur le site internet de la CPMDQ.